

# L'ORÉAL

**29 octobre 1999** : Comptes semestriels consolidés résumés  
paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (page 19 038)

L'Oréal SA - société anonyme au capital de 135,212,432 € (FF 886,935,413).

## I. Bilan consolidé résumé au 30 juin 1999 (en millions de FF et d'€)

	30/06/99	31/12/98 pro forma (1)	31/12/98		30/06/99	31/12/98 pro forma (1)	31/12/98
<b>ACTIF</b>				<b>PASSIF</b>			
Immobilisations nettes €	36 630 5 584	34 696 5 289	36 670 5 590	Capitaux propres €	33 866 5 163	32 416 4 942	32 416 4 942
Actif circulant €	27 946 4 261	24 642 3 757	30 559 4 659	Intérêts minoritaires €	46 7	58 9	3 189 486
				Provisions pour risques et charges €	3 459 527	3 344 510	3 783 577
Divers €	1 988 303	1 707 260	1 902 290	Dettes et divers €	29 193 4 451	25 227 3 845	29 743 4 534
Total Actif €	66 564 10 148	61 045 9 306	69 131 10 539	Total Passif €	66 564 10 148	61 045 9 306	69 131 10 539

(1) le pro forma correspond à la mise en équivalence de Synthélabo. En 1998, Synthélabo était consolidé par intégration globale

## II. Compte de Résultat au 30 juin 1999 (en millions de FF et d'€)

	30.06.99	30.06.98 pro forma (1)	30.06.98 publié	Progression pro forma	31.12.98 pro forma (1)	31.12.98 publié
<b>Chiffre d'affaires</b> €	<b>35 241</b> 5 372	<b>31 735</b> 4 838	<b>37 958</b> 5 787	<b>+ 11,1 %</b>	<b>62 892</b> 9 588	<b>75 421</b> 11 498
Charges externes	- 16 591	- 14 645	- 16 473	+ 13,3 %	- 28 619	- 32 208
Charges de personnel	- 5 860	- 5 523	- 7 003	+ 6,1 %	- 11 330	- 14 396
Autres charges (dont Achats)	- 8 939	- 8 242	- 10 080	+ 8,5 %	- 15 687	- 19 326
Résultat d'exploitation	3 851	3 325	4 402	+ 15,8 %	7 256	9 491
Pertes et profits de change	- 45	- 4	- 24	ns	+ 85	69
<b>Résultat d'exploitation corrigé (2)</b> €	<b>3 806</b> 580	<b>3 321</b> 506	<b>4 378</b> 667	<b>+ 14,6 %</b>	<b>7 341</b> 1 119	<b>9 560</b> 1 457
Charges financière nette (3)	- 322	- 302	- 354	+ 6,62 %	- 666	- 773
Résultat avant impôt et participation	3 469	3 030	4 070	+ 14,5 %	6 613	8 780
Impôts	- 1 291	- 1 115		+ 15,8 %	- 2 460	- 3 199
Résultat net opérationnel des sociétés intégrées	2 076	1 820		+ 14,1 %	3 962	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	437	374		+ 17,0 %	776	-
Résultat net opérationnel	2 513	2 194		+ 14,6 %	4 738	5 296
Résultat net comptable	2 458	2 157		+ 14,0 %	4 482	5 034
Résultat net comptable part du groupe	2 435	2 130		+ 14,3 %	4 460	4 460
<b>Résultat net opérationnel part du groupe</b> €	<b>2 489</b> 379	<b>2 167</b> 330		<b>+ 14,9 %</b>	<b>4 714</b> 719	<b>4 714</b> 719
Résultat net opérationnel par action €	36,82 5,61	32,06 4,89		+ 14,9 %	69,72 10,63	69,72 10,63

(1) le pro forma correspond à la mise en équivalence de Synthélabo. En 1998, Synthélabo était consolidé par intégration globale

(2) Résultat d'exploitation après pertes et gains de change  
 (3) excluant les pertes et gains de change

### III. CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)

	Nombre d'actions et de certificats d'investissement	30.06.1999 en millions de FF	31.12.1998 en millions de FF
A l'ouverture	67 606 216	32 416	30 099
Distribution (hors actions propres)		-1 302	-1 108
Résultat net comptable part du groupe		2 435	4 460
Ecarts de conversion et divers		317	-1 035
A la clôture	67 606 216	33 866	32 416

### IV. RESSOURCES ET EMPLOIS DE FONDS (en millions de FF et d'€)

RESSOURCES	30.06.99	31.12.98 pro forma	31.12.98 publié	EMPLOIS	30.06.99	31.12.98 pro forma	31.12.98 publié
Résultat net comptable	2 458	4 482	5 034	Investissements d'exploitation	1 382	2 679	3 406
€	375	683	768	€	211	409	519
Provisions, amortissements et autres	837	1 343	2 291	Variation du besoin en fonds de roulement	2 275	887	942
€	128	205	349	€	347	135	144
				Solde	-362	2 259	2 977
				€	-55	344	454

	30.06.99	31.12.98 pro forma	31.12.98 publié
Capacité d'autofinancement	3 295	5 825	7 325
€	503	888	1 117

## V. ANNEXE

### A. Principes comptables

Les principes comptables sont identiques à ceux utilisés lors de l'exercice précédent. Certaines charges font l'objet d'un abonnement pour tenir compte de la spécificité de l'arrêté intermédiaire.

### B. Périmètre des activités

Conformément à l'article 2 du règlement n° 88-02 de la Commission des Opérations de Bourse, suite à la déclaration effectuée par L'ORÉAL le 25 mai 1999 au Conseil des Marchés Financiers en application des articles 356-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, L'ORÉAL et Elf-Aquitaine ont déclaré ensemble le 27 mai 1999 détenir de concert le contrôle de la société Sanofi-Synthélabo avec 54,8 % du capital et 69,1 % des droits de vote de la société à l'issue des opérations d'apport approuvées par les Assemblées Générales du 18 mai 1999.

L'ORÉAL est représentée au Conseil d'Administration de la société Sanofi-Synthélabo conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires.

Ce pacte prévoit que les deux actionnaires détiennent ensemble 38,9 % des titres de Sanofi-Synthélabo et que les titres des deux actionnaires sont inaliénables pour la durée du pacte, qui prendra fin le 2 décembre 2004.

La dernière Offre Publique d'Echange de Total sur Elf-Aquitaine ayant été reconnue amicale par le Conseil d'Administration de Elf-Aquitaine, le pacte ne peut être résilié par Elf-Aquitaine. De son côté, L'ORÉAL entend le maintenir jusqu'à son terme pour préserver le contrôle stable de Sanofi-Synthélabo.

Le bilan au 30.06.99 tient compte de l'échange de 56,64 % de Synthélabo contre 19,5 % de Sanofi-Synthélabo sur la base des valeurs nettes comptables avec imputation de l'écart d'intérêt résiduel négatif de 288 MF sur les capitaux propres.

La consolidation du résultat de Sanofi-Synthélabo intervenant à partir du 1er juillet 1999, le résultat net des sociétés mises en équivalence comprend au 1er semestre 1999 la quote-part (soit 56,64 %) des résultats de Synthélabo pour un montant de 407 millions de FF. Ce montant se compare à une contribution de Synthélabo pro forma au 1er semestre 1998 de 350 millions de FF.

### **C. Autres informations sur le compte de résultat**

Sont comptabilisés à fin juin 1999 entre le résultat net opérationnel et le résultat net comptable :

- les moins values nettes sur cession d'actif immobilisé pour 4,87 MF ;
- les coûts de restructuration pour 32,17 MF ;
- les amortissements des écarts d'acquisitions pour 18,51 MF.

## **VI. RAPPORT SEMESTRIEL**

### **A. Le Groupe consolidé :**

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe L'OREAL pour le 1er semestre 1999 s'est élevé à 35,2 milliards de FF soit 5,37 milliards d'euros.

Synthélabo étant mise en équivalence depuis le 1er janvier 1999, la croissance de ce chiffre d'affaires par rapport au 1er semestre 1998 pro forma, donc hors Synthélabo, est de 11,1 % en données publiées et de 13,9 % hors effets monétaires.

Les effets monétaires ont eu un effet négatif de 2,8 % contre un impact positif de 0,6 % au 30 juin 1998 pro forma.

Sur le plan structurel la consolidation de nouvelles filiales cosmétiques et dermatologiques a eu un effet positif de 0,9 %.

A données comparables, c'est à dire à structure et taux de changes identiques, la croissance du chiffre d'affaires consolidé de L'OREAL s'est élevée à 13 % par rapport au 1er semestre 1998, hors SYNTHELABO.

### **B. Informations sectorielles :**

La progression du groupe par branche est la suivante (en MF) :

	<b><u>30.06.99</u></b>	<b><u>30.06.98</u></b>	<b><u>à données publiées</u></b>	<b><u>hors effets monétaires</u></b>
Cosmétique	34 332	31 022	+ 10,7 %	+ 13,5 %
Dermatologie	678	483	+ 40,4 %	+ 43,4 %

Par zone géographique la progression du groupe est la suivante (en MF) :

	<b><u>30.06.99</u></b>	<b><u>30.06.98 pro forma</u></b>	<b><u>Progression</u></b>
Europe de l'Ouest	20 676	18 538	+ 11,5 %
Amérique du Nord	9 120	7 746	+ 17,7 %
Reste du Monde	5 445	5 451	ns
Total :	<b>35 241</b>	<b>31 735</b>	<b>+ 11,1 %</b>

### **1°) COSMETIQUE**

La branche cosmétique a connu une activité soutenue dans les principales zones. Hors effets monétaires, la progression atteint 13,5 %, dont :

Europe de l'Ouest : + 11,8 %

Amérique du Nord :	+ 16,5 %
Reste du Monde :	+ 15,6 %

La branche Cosmétique est structurée en 3 divisions et 1 département :

### **PRODUITS PUBLICS**

La Division des Produits Publics a amélioré ses parts de marché, notamment en soin du cheveu, en coloration et en maquillage distribués en grande diffusion. Les principales marques mondiales de la Division sont L'Oréal Paris, Maybelline et Laboratoires Garnier. Le lancement de "Natéa" par les Laboratoires Garnier s'est particulièrement bien déroulé y compris aux Etats-Unis sous la marque "Nutrisse". Le Club des Créateurs de Beauté, spécialisé dans la vente par correspondance de marques adaptées, a ouvert un site commercial sur Internet.

### **PARFUMS ET BEAUTE**

La Division Parfums et Beauté est spécialisée dans les produits de luxe vendus en distribution sélective. Son développement s'est particulièrement accéléré grâce à l'internationalisation de ses marques et au succès de ses initiatives techniques et commerciales. Les principales marques mondiales de la Division sont Lancôme, Biotherm, Hélène Rubinstein, Ralph Lauren et Giorgio Armani. Un exemple de succès récent est "Power A", un nouveau soin cosmétique d'Hélène Rubinstein. La réussite des grands parfums s'affirme aussi de façon spectaculaire notamment avec "Emporio Armani", "Romance" de Ralph Lauren et "Noa" de Cacharel.

### **COIFFURE**

Après une croissance de plus de 9 % en 1998, le premier semestre 1999 confirme cette forte expansion qui se traduit par des gains notables de parts de marché sur tous les continents. A côté des marques L'Oreal Professionnel, Redken et Kérastase, la Division accentue l'internationalisation de sa marque INNE qui permet aux coiffeurs de proposer aux consommatrices un "Rendez-vous avec la nature" dans leurs salons.

### **DEPARTEMENT COSMETIQUE ACTIVE**

Dans le Département de la Cosmétique Active, le premier semestre est marqué par une progression en chiffre d'affaires, en écoulements commerciaux et par une internationalisation croissante. Les principales marques mondiales du Département sont Vichy et La Roche Posay. Un exemple de succès de ce semestre est "Réti C" de Vichy.

### **2°) DERMATOLOGIE**

La branche dermatologique du groupe a eu un premier semestre marqué par une forte croissance. Galderma, tout en poursuivant sa croissance interne à travers le monde, a également réalisé une croissance externe importante avec notamment l'acquisition du vernis "Loceryl" pour le traitement local de la mycose de l'ongle. Une autre bonne nouvelle a été la prolongation de l'exploitation des brevets de l'anti-acnéique "Différine" jusqu'en 2010 aux Etats-Unis. La confiance des dermatologues continue à s'affirmer grâce à des moyens de recherche et développement ainsi qu'à des visites médicales accrues.

### **C. Perspectives :**

A l'occasion de la publication de ces chiffres, Monsieur Lindsay OWEN-JONES, Président-directeur général du groupe L'OREAL, a déclaré : "Une nouvelle fois, nous attendons une forte progression des résultats à tous les niveaux pour l'ensemble de l'année."

En effet, la poursuite d'une bonne activité en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord permet d'espérer en 1999 une progression du chiffre d'affaires et du résultat avant impôt, participation et plus ou moins values brutes, ainsi que du résultat net opérationnel part du groupe, base de calcul du bénéfice net par action, assez proche de celle du 1er semestre 1999.

### **D. Société mère :**

Le chiffre d'affaires de la société L'OREAL S.A., au premier semestre 1999 a été de 3,87 milliards de FF soit 0,59 milliard d'euros contre 3,74 milliards de FF soit 0,57 milliard d'euros au premier semestre 1998. Le résultat net de L'OREAL S.A. a été, pour la même période, de 3,44 milliards de FF soit 0,52 milliard d'euros, en progression de 1,4 % par rapport au premier semestre 1998.

**VII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN LIMITE DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES (période du 1er janvier au 30 juin 1999) ET SUR LA SINCERITE DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 1999**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société L'OREAL S.A., nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés résumés, établis en francs couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés résumés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité des comptes semestriels consolidés résumés et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entreprises dans la consolidation à la fin de cette période.

Par ailleurs, en application des dispositions prévues par l'article 341-1 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel venant compléter les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans ce rapport semestriel.

Fait à Paris le 25 octobre 1999

Les Commissaires aux Comptes  
Pierre Coll Patrice de Maistre